

DE PAR LE ROY

Et Mr Le Musinier sieur de Lartige et de Nantheuillet,
conseiller dudit seigneur en la cour du parlement de Paris et
commissaire par icelle.

On fait à scavoir à tous qu'il astreindra qu'en conséquence
des lettres patentes de sa majesté données,

- Au mois de mars mil six cent vingt -deux portant création
et érection en Duché et Pairie de France de la baronnie de
Villebois et ses dépendances avec commutation du nom
de Villebois en celui de La Valette.
- Deffances sont faites à tous gentilshommes, vassaux,
officiers, lieutenants de à l'avenir d'employer de ce nom
jugements, titres autres contrats ny autres uzez dudit nom
de Villebois mais et au lieu d'icelluy du nom et qualité de
Duché et Pairye de La Valette à peyne de CENT LIVRES
D'AMENDE contre les contrevenants comme aussy à
mesmes deffances sont faites à tous
les. et justiciables dépendants des
dusdits Duchés de.....du périmètre justices civiles
et criminels du ressort et Conseil du Sénéchal de
Lavalette audit et suivant les ordonnances et rendre la
présente ordonnance affichée au poteau
et.....de la susdite ville et Duché de
La Valette publiée aux prosnes des paroisses en
dépendant afin que nul n'en prétendre cause d'ignorance.
- Fait en la ville de La Valette ce Huit Octobre mil six cent
trente et un.

- Aussy signé Le Musnier Sieur de Lartige et plus bas par Monodit sieur.conforme à son original mis au greffe du susdit Duché et Pairye pour y avoir reconnu quand besoin sera. »

Signé : Deroullède